

EDSHS - Financements

LE CONTRAT DOCTORAL

Après obtention du diplôme national de master ou d'un diplôme de niveau équivalent et sur la base de critères scientifiques, le doctorant est recruté, sur proposition du directeur de l'Ecole doctorale, par le directeur de l'établissement pour une durée de trois ans.

L'arrêté du 25 mai 2016 fixe le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

La Région diffuse chaque année des Appels à projets régionaux proposant une contribution au financement de thèses dans le cadre de partenariats public/privés ou de co-tutelles internationales.

LES CONVENTIONS INDUSTRIELLES DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Depuis plus de 30 ans, le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans. Les CIFRE sont intégralement financées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui en a confié la mise en œuvre à l'ANRT.

L'entreprise doit être de droit français.

Le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau M. Le dispositif CIFRE est ouvert à toute nationalité. Il s'agit pour lui d'une première expérience professionnelle de recherche. Pour répondre à l'obligation du candidat de ne pas être embauché par la structure et/ou d'avoir démarré sa formation doctorale depuis plus de 12 mois à la date d'effet de la CIFRE, la demande d'une CIFRE doit intervenir au plus tard 9 mois après la date d'embauche du candidat par la dite structure et la date de première inscription en formation doctorale (délai de rigueur).

Le laboratoire de recherche académique reconnu sera implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche. Ce peut être un laboratoire étranger. Dans ce cas, l'implication par une **co-tutelle** d'un laboratoire français reconnu est nécessaire.

Depuis plus de 5 ans, une Journée d'information est organisée par les écoles doctorales et le BIOIP (Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) avec l'aide de la Direction de la Recherche et le soutien de la DRRT (Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie) de la région Hauts de France.

Session 2017 : Diaporama de la Journée CIFRE du 23 mars 2017
Session 2020 : affiche temps d'information CIFRE

G u i d e

C I F R E

AUTRES AIDES FINANCIÈRES

Bourse Philéas pour un séjour à l'étranger, financé par la Région Picardie

Les bourses « Philéas séjour » permettent aux étudiants picards inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur d'effectuer un séjour à l'étranger.

Elles sont attribuées pour une durée de 1 à 12 mois ;

Leur gestion est assurée par le Conseil régional de Picardie ;

Le dispositif favorise l'obtention des doubles diplômes ;

Voir les dossiers de candidature et les inscriptions en ligne sur <https://www.etudionsaletranger.fr/bourse-etudes-france-regionale/picardie-phaileas-sejour-aide-a-la-mobilite-internationale>

Bourses « Entente cordiale » du British Council

elles sont destinées aux étudiants au niveau bac + 3 et plus ;

permettent aux étudiants de passer une année d'études ou de recherche au Royaume Unis ;

durée d'un an maximum ;

les dossiers sont disponibles sur le site internet : <https://www.britishcouncil.fr/programmes/education/bourse-entente-cordiale>

Aides à la mobilité du CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne)

pour les étudiants en SHS souhaitant effectuer un stage ou un séjour en Allemagne ou dans un autre pays de langue allemande ;

télécharger le formulaire de candidature « séjour » : <http://www.ciera.fr/ciera/spip.php?article238>

télécharger le formulaire de candidature « stage » : <http://www.ciera.fr/ciera/spip.php?article217>

Pour plus d'informations, consulter le site du CIERA : <http://www.ciera.fr/fr/taxonomy/term/1041>

Deutscher Akademischer Austausch Dienst (DAAD)

L'organisme propose des bourses d'études ou de recherche de courte ou de longue durée, destinées aux doctorants et post-doctorants qui partent dans une université allemande afin de compléter leur formation.

Toutes les disciplines sont concernées ;

Age limite : 32 ans.

Dépôt des dossiers : le retrait des dossiers s'effectue à partir du 1er novembre de l'année précédant celle du départ ; les dossiers doivent être retournés avant le 31 janvier suivant. Le retour doit se faire avant le 1er décembre suivant.

Voir le site : www.daad.de

Bourses de la Commission franco-américaine

Ces bourses visent à faciliter les échanges interuniversitaires franco-américains. Les étudiants qui souhaitent en bénéficier doivent :

avoir validé au minimum 3 années d'études au moment du dépôt du dossier ;

avoir une très bonne connaissance de l'anglais ;

présenter un projet d'études nécessitant une année d'études aux Etats-Unis ;

les projets retenus relèvent de toutes les disciplines (hormis sciences exactes, sciences de l'ingénieur et médecine).

Retrouver les programmes de bourses gérés par la Commission franco-américaine: www.fulbright-france.org

L'association française des femmes diplômées des universités (AFFDU)

L'association française des femmes diplômées des universités octroie des aides aux étudiantes françaises en fin de doctorat ou en recherche post-doctorale.

l'étudiante doit être adhérente à l'AFFDU ;

toutes les disciplines sont financées, mais celles de Sciences et Santé sont privilégiées.

dépôt des dossiers : avant le 31 mars chaque année ;

- Site de l'AFFDU: www.affdu.fr ;

- Consulter également le site de la fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) qui propose des bourses aux femmes en recherches doctorales ou post-doctorales : www.ifuw.org

BFE : (Boursiers français à l'étranger)

C'est un programme du ministère des Affaires étrangères et européennes qui s'adresse aux Français souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger dans les établissements suivants : Collège d'Europe à Bruges (en Belgique) et Natolin (en Pologne), l'Institut universitaire européen de Florence (I.U.E. de Florence) et les Collèges doctoraux.

Site : www.egide.asso.fr/bfe